

Nombre de Conseillers  
en exercice : **33**

Nombre de conseillers  
présents : **24**

Procurations : **7**

Nombre de conseillers  
absents : **2**

**OBJET :**  
**Convention**  
**pluriannuelle d'objectifs**  
**2023-2024 entre la ville**  
**de Thiers et le pole**  
**chorégraphique**  
**BOOM'STRUCTUR**

- N°01 -

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT  
du  
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
VILLE DE THIERS

**SEANCE DU MARDI 24 JANVIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 24 janvier à dix-neuf heures ;  
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le  
mercredi 18 janvier s'est réuni salle Tournilhac à la Mairie, sous la  
présidence de Monsieur Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;  
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David  
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,  
Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Lisa ASAR, Michel  
COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pierre SUREDA,  
Pepa CAENEN, Thierry BARTHELEMY, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT,  
Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Farida LAID, Claire JOYEUX, Conseiller.e.s  
Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON,  
Pascal THIRIOUX-RAUCOURT à Claude GOUILLON-CHENOT,  
Patricia BOSTMAMBRUN à David DEROSSIS,  
Michelle MAGNOL à Thierry BARTHELEMY,  
Régine BEAL à Eric BOUCOURT,  
Serap ALP à Yoann BENTEJAC,  
Annie CHEVALDONNE à Claire JOYEUX.

Etaient absents ou excusés :

Bétul SIMSEK  
Tahar BOUANANE

Secrétaire de séance :

Yoann BENTEJAC

**CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2023-2024 ENTRE LA VILLE DE THIERS ET LE POLE CHOREGRAPHIQUE BOOM'STRUCTUR**

- **Vu** le Code Général des Collectivité Territoriales ;
- **Considérant** que le Pôle Chorégraphique Boom'Structur, association du territoire clermontois, est un acteur incontournable dans la production, la diffusion et la promotion de la création chorégraphique contemporaine mais également dans la sensibilisation de divers publics via des actions de médiation,
- **Considérant** que Boom'Structur est actuellement en phase de préfiguration pour obtenir le label de Centre de Développement Chorégraphique National (CDCN) et que pour ce faire, cette structure doit être associée à un établissement d'enseignement artistique,
- **Considérant** que Boom'Structur a fait le choix de travailler en étroite collaboration avec le CRD Georges Guillot et doit ainsi mettre en place, durant deux ans, des expérimentations afin de constituer le projet et le rendre efficient (cf Programme des actions annexé à la présente convention),
- **Considérant** que dans ce but, le CRD et Boom'Structur doivent collaborer sur la base d'un programme d'actions mis en place (Programme annexé à la présente convention),
- **Considérant** que la Convention ci-jointe, précisant les modalités techniques, administratives et financières, convenues entre les deux structures doit être signée en vue de l'activation du projet sur notre territoire pour une durée de deux ans.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

- **Approuve** la convention établie entre la Ville de Thiers et le Pôle Chorégraphique Boom'Structur ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,



Yoann BENTEJAC

Le Maire,



Stéphane RODIER